

## **Accompagnement Lettres Histoire-Géographie EMC (15-06-2020)**

### **Académie de Dijon**

Cadre : circulaire n° 2015-207 du 11-12-2015 sur les missions des inspecteurs de l'éducation nationale.

Objet : arrêtés du 21-11-2018 sur l'organisation et les enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au CAP et au baccalauréat professionnel et note à destination des IEN EG diffusée le 3 avril 2019 par les deux groupes de l'inspection générale de Lettres et d'Histoire-géographie. Cette note posait le principe de l'égalité entre les deux composantes français et histoire-géographie de la bivalence, l'EMC étant traité à part.

Intention : publiés au JORF du 20-12-2018, les arrêtés cités figuraient le 3 janvier 2019 au sommaire du BOEN. Ils étaient accompagnés d'annexes en forme de grilles horaires. Il s'agit ici de mettre à disposition de chacun un outil de compréhension explicite des enjeux d'organisation pédagogique qui en découlent, au service de la réussite de tous les élèves dans le cadre de l'autonomie de chaque établissement.

**Important** : les horaires de français sont calculés indépendamment du fait que le professeur soit un PLP lettres-histoire ou un PLP lettres-langue. Ce qui vaut pour l'un, vaut pour l'autre. Par ailleurs, les inspecteurs rappellent la cohérence et la complémentarité des programmes dans le cadre de la bivalence lettres et histoire géographie EMC. Ils soulignent de plus la pertinence pédagogique d'attribuer à un même professeur les services d'enseignement de français, de co-intervention et de consolidation dans une même division.

#### **1) Enseigner le français, l'histoire-géographie et l'EMC dans les classes préparatoires au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)**

##### **11) Conditions générales de calcul**

Les horaires sont précisés du point de vue des élèves. Ainsi lire sur la ligne "Français, histoire-géographie" 82,5 heures signifie littéralement que l'école doit (arrêté du 21-11-2018) à chaque élève : 82 heures et 30 minutes d'enseignement dans toutes ces matières pour le cycle de 2 ans.

Le cycle de formation de CAP se déploie sur 72 semaines (2x[44-8]), les congés scolaires étant décomptés. Il convient de retirer 14 semaines d'absence en établissement pour cause de PFMP et par convention 3 semaines pour raison d'examen. Ce qui laisse 55 semaines de présence au lycée. Le nombre de semaines de PFMP, n'est pas le même en CAP1 (6 semaines) et en CAP2 (8 semaines). On comptera donc 29 semaines puis 26. De plus si les quotités horaires sont données pour le cycle de 2 ans, c'est avec une répartition différente entre la première année et la seconde année.

##### **12) Cas de l'enseignement d'EMC**

La grille horaire indique 27,5 heures pour le cycle de 2 ans, et ce sur une ligne différente de celle étiquetée "Français, histoire-géographie". Ainsi et pour citer l'inspection générale, il "revient donc aux établissements de confier les heures aux enseignants les plus compétents compte tenu du programme et de la certification." Au-delà d'une histoire longue qui va de l'enseignement de l'instruction civique à celui de l'enseignement moral et civique (EMC), en passant par l'éducation civique puis l'éducation civique, juridique et sociale (ECJS), et qui a vu prioritairement dans la voie professionnelle l'horaire d'enseignement de ces matières affecté aux PLP lettres-histoire, en particulier pour des raisons de structure des sujets d'examen, il est important aujourd'hui de souligner une autre raison : l'EMC dispose d'un programme étroitement connecté à ceux d'histoire et géographie et de français. Envisager l'ensemble comme un tout pédagogique demeure donc très pertinent.

L'engagement horaire (ce qui est dû aux élèves) porte sur 14,5 heures en CAP1 et 13 heures en CAP2. Cette jauge correspond à 0,5 heure par semaine soit 30 minutes. En effet,  $14,5/29 = 0,5$  et  $13/26 = 0,5$  heure.

Il n'est pas souhaitable d'en rester à cette vision parcellisée du temps (30 mn/semaine). Il conviendrait de pouvoir tabler sur des heures de quinzaine ou des regroupements horaires mensuels, ou encore toutes plages horaires propres à une organisation pédagogique utile et efficace, surtout si elles doivent s'articuler à un travail en histoire, en géographie ou en français voire à un projet de chef-d'œuvre.

### **13) Les enseignements de français et d'histoire-géographie**

"Les groupes Lettres et Histoire-Géographie recommandent, en plein accord, la division par deux du total attribué (82,5, soient 41h15 pour le Français et 41h15 pour l'Histoire-Géographie)". Cette précision importante est portée par les deux doyens, Olivier Barbarant pour les lettres et Jérôme Grondeux pour l'histoire-géographie. Elle conduit à envisager l'organisation des enseignements de la manière suivante : 41,25 heures en français et 41,25 heures en histoire-géographie sur la base d'un partage à égalité pour les deux années du cycle. Toutefois, la grille des "Volumes horaires" donne 43,5 heures en CAP1 et 39 heures en CAP2, soit  $43,5/29 = 1,5$  heure et  $39/26 = 1,5$  heure. Ce qui correspond à 1h30 d'enseignement de "Lettres, histoire-géographie" par semaine. C'est ce que nous devons aux élèves de CAP.

Sur le pied de l'égalité entre les disciplines, cela représenterait donc 2 fois 45 minutes chaque semaine. A partir de cette donnée, il conviendra de rechercher des solutions d'organisation qui visent le maintien de cette égalité entre les valences mais aussi l'efficacité des apprentissages. Ce qui demande de réfléchir au-delà des répartitions hebdomadaires reproduites chaque semaine.

Il est de plus important que la question de l'utilisation des moyens de dédoublement soit posée dans le cadre de la bivalence car cette question relève de choix stratégiques : plutôt cette matière-ci ou plutôt celle-là, cette heure du lundi matin ou plutôt celle du vendredi après-midi, et s'il faut choisir, cette classe-ci ou cette classe-là ? Tous les choix sont possibles mais il y a une exigence : être capable de les justifier par les besoins des élèves et par des enjeux d'apprentissage définis et évaluables.

### **14) Les enseignements de consolidation en français**

Parmi les changements introduits par la TVP, un changement de paradigme "fondamental" est celui du changement de destination de l'accompagnement personnalisé. Cela concerne les classes entrantes (ici CAP1), mais pas seulement car en CAP l'accompagnement vers la réussite pourrait justifier d'une continuité CAP1-CAP2 en ce qui concerne le renforcement d'acquis encore fragiles au sortir du collège, une fragilité souvent lente à se réduire. La consultation de la grille horaire et la lecture du Vade-mecum titré "Consolidation des acquis et accompagnement personnalisé" éclairent le sujet. On lit dans le titre la mise en exergue du mot "consolidation". Ainsi ne doit-elle pas se fonder dans un "accompagnement personnalisé" tel qu'il a pu être organisé depuis la réforme de 2009. La grille horaire dit l'importance qui lui est accordée soit 101,5 heures en CAP1, 91 heures en CAP2. Certes ces heures ne sont pas intégralement dévolues à la consolidation. Mais le Vade-mecum nourrit les représentations grâce en particulier à un schéma indicatif qui figure au tout début : environ 70% du volume total (sur 101,5 en CAP1) sont affectés à la consolidation. Organiser la consolidation est donc lié à une démarche diagnostique des besoins : à l'entrée (des tests de positionnement devraient y contribuer à l'avenir). Les élèves de CAP sont pour un grand nombre d'entre eux dans une situation langagière et linguistique qui nécessite de reprendre des apprentissages qui n'ont pas donné précédemment tous leurs fruits au cours des cycles 3 et 4. Si l'on table sur 70 heures de consolidation (mathématiques et français), ce seront en CAP1 35 qui seront investies par la discipline français soit

environ 1,2 heure (35/29). Ainsi tabler sur une heure par semaine au moins apparait-il comme un compromis souhaitable afin d'engager le travail.

En CAP2, compte tenu du devenir des élèves en cours de cycle, le raisonnement pourrait être conservé selon les résultats de l'évaluation en continu : 70% de 91 heures donnent 2x31,5 heures. On voit que la jauge théorique d'une 1 heure (31,5/26) tient toujours mais il faudrait plus qu'en CAP1 justifier des besoins car la relation positionnement/consolidation n'est plus en CAP2 explicitement réglementaire, et la question de l'accompagnement se fait plus globale. A travailler donc par chaque équipe en fonction de son contexte d'établissement avec des entrées comme la prise en charge continuée (par rapport aux prises en charge "officielles") des allophones et prévention de l'illettrisme. Ce ne sont pas de "petits" motifs mais le premier d'entre eux reste la "réussite" des élèves dans leur parcours alors que les difficultés de compréhension et d'expression dans la langue de scolarisation et de formation demeurent pour eux un frein puissant.

Il convient de retenir que les dédoublements pour la consolidation en CAP1 ne sont pas conditionnés par des seuils d'effectifs mais par les besoins des élèves. C'est un indice supplémentaire de la différence entre les deux années. Pour résumer, il n'y a de "consolidation" obligée qu'en CAP1 mais la question de la nécessité de poursuivre l'effort au moins sur une partie de la seconde année du cycle de CAP, demeure ouverte et posée à chaque équipe pédagogique.

#### **15) L'enseignement du français dans la modalité de co-intervention avec un professeur d'enseignement professionnel**

La grille donne pour le côté français : 43,5 heures en CAP1 et 39 heures en CAP2. On retrouve donc pour chaque semaine selon un calcul symétrique à celui consacré au bloc horaire de la grille "Français, histoire-géographie" : 1h30 par semaine.

On retrouve une problématique déjà rencontrée car en termes d'organisation des emplois du temps : ou bien l'établissement a adopté (ou adoptera) des plages de 90 minutes, ou bien il faudra compter 1 heure en S1 et 2 heures en S2, ou encore rechercher d'autres solutions sur des amplitudes plus importantes. Cela ouvre une réflexion pédagogique nécessaire.

On observe que la co-intervention ne donne pas droit à constitution de "groupes à effectif réduit". La raison en est la présence de deux professeurs, grâce au doublement de la dotation horaire professeur.

#### **16) La participation à un projet pédagogique interdisciplinaire dit "chef-d'œuvre"**

Dans toutes les situations qui précèdent, l'engagement professionnel est obligatoire. Avec le chef-d'œuvre, la configuration est différente. En effet, si l'injonction de l'institution doit conduire à la coopération des enseignements professionnels et généraux aucun de ces derniers n'est explicitement sollicité contrairement à ce qui est préconisé pour la co-intervention et la consolidation (français et mathématique). Pour autant il n'est pas envisageable que les disciplines constitutives de la bivalence lettres-histoire demeurent à l'écart de démarches riches d'opportunités. Le regard porté par les inspecteurs sur l'ensemble des engagements et charges d'enseignement qui incombent aux PLP LH conduit à conseiller d'investir dans les projets collectifs conduisant à une réalisation concrète (chef-d'œuvre), plutôt l'histoire, la géographie et/ou l'EMC au motif que la discipline français est déjà fortement sollicitée par ailleurs. Donc sur le principe de "pas tout le monde et/ou pas tout le temps", comment imaginer de participer ?

La grille horaire prévoit pour les élèves 87 heures d'enseignement en CAP1 et 78 heures en CAP2, soit selon les mêmes modalités de calcul que précédemment 3 heures en CAP1 et encore en CAP2. Mais la dotation est de 6 heures pour l'équipe de professeurs. Et ce ne sont pas des moyens de dédoublement déterminés par des seuils mais bien des moyens à consacrer au projet. Dans ces conditions, quels sont les scénarios possibles ?

#### 161) Travailler sans moyen spécifique

Cela conduit à envisager une participation sur les heures programmes en "colorant" une partie de sa propre programmation. A quelle hauteur de temps et d'objectifs ? A chacun de le mesurer. Cependant dans cette configuration, il est impératif pour pouvoir concevoir et organiser la participation au projet interdisciplinaire (Qu'est-ce que les enseignements que j'assume sont en mesure d'apporter aux élèves ? En quoi je peux contribuer à les former dans le cadre de la démarche de projet conduisant à une réalisation concrète ?) d'être associé au plus tôt à l'"invention" et surtout la finalisation de ce projet. Dans l'idéal à N-1.

#### 162) Avec des moyens de type HSE

Cette option suppose que les élèves ne soient pas au maximum de leur horaire réglementaire hebdomadaire et que le professeur puisse assumer ces HSE en plus de son service initial (la PFMP d'une autre classe ouvre par exemple des possibilités mais conditionne la participation en termes de calendrier). La condition d'anticipation demeure. Elle conditionne toujours l'efficacité de la démarche.

163) Participer avec une attribution de moyens au titre des 6 heures allouées à la démarche de projet interdisciplinaire (chef-d'œuvre) sans condition de seuil d'effectifs (doublement des heures élèves).

Il n'est pas immédiatement apparu que la note c) de la grille décrivant les volumes horaires des classes préparatoires au CAP ouvrait les possibilités de réaliser une approche réellement pluridisciplinaire de la démarche de projet tout en respectant le lien fort avec les spécificités de chaque filière. Ainsi la grille prévoit-elle que 6 heures (2x3) soient consacrées au chef-d'œuvre. Cela ouvre le champ des possibles car même si 3 heures sont attribuées à l'enseignement professionnel pour assumer le caractère justement "professionnel" du projet, avec les 3 autres heures, il est possible de répartir des moyens entre les enseignements généraux (sans forcément rechercher l'égalité entre ces EG). La notion de besoins liés aux impératifs de conduite et de réalisation du projet doit compter beaucoup dans les arbitrages conduisant à la répartition. On peut raisonner en heures pleines mais pour se donner encore plus de souplesse, on peut aussi raisonner à une échelle infra-horaire. Par exemple, une répartition entre anglais, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie, EMC, arts appliqués... par demi-heures (0,5). Mais des modalités plus complexes de répartition en tantièmes pourraient être imaginées. Elles supposent des regroupements d'heures en cours d'année.

La répartition 3 heures/EP plus 3 heures/EG n'est même pas forcément intangible. Les seuls impératifs sont 1) que chaque élève doit être enseigné pendant 3 heures et 2) que la condition de pluridisciplinarité soit réalisée puisque la validité de l'évaluation certificative est conditionnée par elle. L'établissement dans l'autonomie de ses choix stratégiques pourrait choisir de graduer ses "investissements-professeurs" de 3 à 6 sans forcément basculer sans transition entre l'une et l'autre possibilités.

En tout état de cause, on retrouve ici la nécessité d'une grande anticipation dans la conception et la finalisation du projet. En effet, chaque matière doit pouvoir mesurer, jauger et organiser sa participation pédagogique à la démarche collective de projet et d'abord aux apprentissages nécessaires aux élèves pour que la réalisation concrète advienne et qu'elle ait tout son sens pour eux.

Voir à la fin le tableau récapitulatif CAP

## **2) Enseigner le français, l'histoire, la géographie et l'EMC dans les classes préparatoires au baccalauréat professionnel (BCP)**

### **21) Conditions générales de calcul**

Les horaires sont précisés du point de vue des élèves. Ainsi lire sur la ligne "Français, histoire-géographie et EMC", 267 heures signifie littéralement que l'école doit (arrêté du 21-11-2018) à chaque élève, pour l'ensemble de ces trois matières, 267 heures pour le cycle de 3 ans.

Ce volume horaire de référence correspondant à une durée de 84 semaines d'enseignement, 22 semaines de PFMP et 2 semaines d'examen. Toutefois les PFMP ne sont pas également réparties selon les années du cycle. Ce qui donne un temps en établissement réparti de la manière suivante : 30 semaines en seconde, 28 en première et 26 en terminale. Par ailleurs, contrairement au choix opéré en CAP, l'EMC n'est pas séparé du volume horaire de référence, il convient d'en tenir compte.

### **22) L'enseignement d'EMC**

Afin de préserver la mise en œuvre de cet enseignement, les horaires dévolus sont ainsi décomptés : 15 heures en seconde, 14 heures en première, 13 heures en terminale, soit 0,5 heure, ou 30 minutes par semaine. Les commentaires énoncés pour le CAP conservent toute leur actualité pour le BCP.

### **23) Les enseignements de français et d'histoire-géographie**

Le même principe de parité entre les deux valences est retenu par les deux groupes de l'inspection générale. Par ailleurs, des sous-totaux annuels sont indiqués dans la grille de référence : 105, 84 et 78 heures. Donc si l'on décompte les heures d'EMC, cela conduit à retenir l'organisation suivante :

- en seconde :  $90h00/2 = 45$  heures pour le français et 45 heures pour l'histoire-géographie, soit 1h30 par semaine pour chacune des deux valences.

- en première :  $70h00/2 = 35$  heures pour le français, 35 heures pour l'HG, soit 1h15 pour chacune des deux valences.

- en terminale :  $65h00/2 = 32,5$  heures pour le français, 32,5 heures pour l'HG, soit 1h15 pour chacune des deux valences.

Si le résultat conduit pour un PLP LH à disposer de 3 heures en seconde, et de 2h30 en première et terminale, la recommandation de l'inspection générale est de maintenir dans ce bloc, l'égalité entre les deux valences français/lettres et histoire géographie, en dépit d'éventuels reports de volumes horaires pour obtenir par roulement de quinzaine des créneaux horaires propices à une organisation pédagogiques cohérente et efficace. Un PLP Lettres-langue disposera lui de la moitié du bloc français/histoire-géographie pour respecter l'égalité, l'EMC étant toujours compté à part.

### **24) Enseignement de co-intervention (français et mathématiques)**

Ramenés à l'échelle de temps de la semaine (sur la base de référence de : 30, 28 et 13 heures), les horaires pour le professeur qui enseigne le français sont de 1 heure en seconde et première et de 30 minutes en terminale. On voit qu'en terminale, encore plus qu'en seconde et première, la recherche d'une réelle efficacité pédagogique doit conduire à rééchelonner dans le temps ces 30 minutes soit par quinzaine au minimum, soit sur l'année, soit en combinant avec les autres disciplines de la bivalence.

### **25) Enseignement de consolidation (français et mathématiques)**

Pour ce qui concerne, le bloc horaire cumulant accompagnement pédagogique, consolidation des acquis et accompagnement au choix d'orientation, les heures dévolues à la consolidation,

enseignement organisé en lien direct avec les tests de positionnement d'entrée en seconde, concernent de même le français et les mathématiques.

Pour les mêmes raisons qu'en CAP, le raisonnement retenu peut être le suivant, par exemple pour la classe de seconde : 70% de 90 heures répartis entre les deux matières donnent 31,5 heures soit 1 heure par semaine pour le français. Ce pourrait être encore une heure en première et une heure en terminale, mais l'obligation de mise en œuvre de la consolidation s'amenuise au cours de l'année de première et disparaît en terminale. Il n'en demeure pas moins qu'un "accompagnement" disciplinaire "français" pourrait se justifier dans beaucoup de classes et pour beaucoup d'élèves de ces deux niveaux, en arguant des besoins identifiés tant pour ce qui touche la poursuite d'études que l'insertion professionnelle.

## 26) La question de la participation au chef-d'œuvre

Cette participation se pose dans des termes à la fois semblables et très différents par rapport au CAP. Les buts et finalités sont les mêmes. La conditions d'interdisciplinarité et de collaboration EG et EP est identique. Toutefois les conditions horaires sont doublement différentes. On doit à chaque élève de première et de terminale, 2 heures d'enseignement de chef-d'œuvre par semaine en moyenne (cette moyenne est un repère pour garder le cap et pas un impératif d'organisation), et il n'y a pas de dotation spécifique pour l'équipe. Afin d'exploiter au mieux, ces données horaires, la nécessité d'anticipation du projet s'impose encore plus qu'en CAP. Les différentes hypothèses décrites plus haut demeurent en tenant compte du fait que les moyens dédiés sont plus réduits et demandent une répartition encore plus fine sur un calendrier encore plus prémédité pour assurer la collaboration de l'enseignement professionnel (de la spécialité concernée) et des enseignements généraux susceptibles de participer.

Tableaux récapitulatifs CAP et BCP dans le cadre de la TVP

	CAP1	CAP2
EMC	0h30	0h30
LHG	1h30 heure (2x0h45)	1h30 heure (2x0h45)
Co-intervention	1h30 heure	1h30 heure
Consolidation	1h00	1h00 *
Chef-d'œuvre	Selon le cas**	Selon le cas**

	Seconde pro	Première pro	Terminale pro
EMC	0h30	0h30	0h30
LHG	3h00 (2x1h30)	2h30 (2x1h15)	2h30 (2x1h15)
Co-intervention	1h00	1h00	0h30
Consolidation	1h00	1h00 *	1h00 *
Chef-d'œuvre		Selon le projet**	Selon le projet**

\* selon les besoins et choix d'établissement en termes d'accompagnement et d'organisation des modules de terminale

\*\* selon les modalités horaires choisies d'investissement dans le projet interdisciplinaire